

Informations de base	
2011/2806(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur le Soudan: la situation au Kordofan méridional et les combats qui ont éclaté dans l'État du Nil bleu Subject 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général Zone géographique Soudan	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
15/09/2011	Décision du Parlement	T7-0393/2011	Résumé
15/09/2011	Résultat du vote au parlement		
15/09/2011	Débat en plénière		
15/09/2011	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2011/2806(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 150
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B7-0501/2011	13/09/2011	
Proposition de résolution		B7-0502/2011	13/09/2011	
Proposition de résolution		B7-0503/2011	13/09/2011	
Proposition de résolution		B7-0504/2011	13/09/2011	
Proposition de résolution		B7-0506/2011	13/09/2011	
Proposition de résolution		B7-0508/2011	13/09/2011	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0393/2011	15/09/2011	Résumé

Résolution sur le Soudan: la situation au Kordofan méridional et les combats qui ont éclaté dans l'État du Nil bleu

2011/2806(RSP) - 15/09/2011 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Suite au débat qui a eu lieu le même jour, le Parlement européen a adopté une résolution sur le Soudan et la situation au Kordofan méridional et les combats qui ont éclaté dans l'État du Nil bleu.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ALDE, Verts/ALE, ECR et GUE/NGL.

Les députés condamnent fermement **l'invasion des États du Kordofan méridional et du Nil bleu par les Forces armées soudanaises (FAS)** et appellent toutes les parties à mettre fin immédiatement aux combats et à rechercher un règlement politique fondé sur l'accord du 28 juin 2011. Ils demandent par ailleurs la levée de l'état d'urgence dans l'État du Nil bleu. Ils rappellent qu'au Kordofan méridional, le conflit armé qui oppose les Forces armées soudanaises (FAS) au Mouvement de libération des peuples du Soudan s'est traduit par de nombreux morts et par le déplacement de milliers de personnes vers les pays voisins. Le Parlement européen rappelle à toutes les parties l'obligation qui leur est faite de respecter la législation en matière de droits de l'homme et le droit humanitaire international, et demande **la fin de la suspension de la Constitution provisoire du Nil bleu** et de l'état d'urgence. Il constate également que malgré le cessez-le-feu, les Forces armées soudanaises continuent de bombarder sans distinction des zones civiles dans la région des monts Nuba (Kordofan méridional) et empêchent l'aide d'atteindre les personnes déplacées. Le Parlement exige donc l'arrêt des exécutions sommaires, ciblées et sans procès, des arrestations et des emprisonnements arbitraires ainsi que l'arrêt des bombardements aériens aveugles au Soudan.

Les députés rappellent au passage que la Commission européenne a alloué **100 millions EUR en 2011, dont 11 millions au bénéfice des zones transitoires**, mais que l'Appel International pour le Sud-Soudan n'est financé qu'à hauteur de 37%. Ils appellent toutes les parties à accorder aux organisations d'aide humanitaire l'accès immédiat et libre à toutes les personnes dans le besoin, **sans aucune intimidation ou violence**. Ils invitent également la Commission, les États membres de l'UE et la communauté internationale à honorer leurs engagements de financement dans la région, et notamment à remédier à des insuffisances graves en matière **d'assistance alimentaire et d'habitat** et à envisager des mesures d'intervention au cas où la situation viendrait à s'aggraver.

Le Parlement s'inquiète également des informations faisant état de l'emploi accru de mines terrestres dans la région et rappelle qu'il est fermement opposé à l'utilisation de mines. Dans la foulée, il demande à l'Union africaine de renforcer sa coopération avec le **Tribunal pénal international** afin de mieux sensibiliser l'ensemble de l'Afrique au respect des droits humains. Il espère notamment que le Président Omar al-Bashir comparaitra prochainement devant le Tribunal de La Haye, dans le cadre du rétablissement nécessaire de la justice et de l'État de droit, et qu'il sera ainsi rendu justice aux victimes.